



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 24179

Texte de la question

M. Didier Mathus attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des étudiants et du personnel de la filière universitaire sciences et techniques des activités physiques et sportives. En effet, les moyens sont insuffisants au regard de l'augmentation massive des inscriptions, et il semblerait que le futur projet de loi sur le sport remette en cause cette filière. Il m'a été indiqué qu'une concertation a eu lieu entre votre ministère et celui de la jeunesse et des sports concernant cette question mais aucune conclusion n'a été donnée. Les professionnels de cette filière s'interrogent et souhaiteraient savoir si des dispositions seront prises afin d'assurer la promotion de la filière STAPS. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Au cours des cinq dernières années, la filière STAPS a connu une très forte croissance de ses effectifs. Le nombre des étudiants a plus que doublé, passant de 16 000 en 1993-1994 à 33 500 en 1997-1998. En raison de cette forte et rapide croissance, en raison aussi d'une exigence particulière en équipements, les STAPS connaissent des difficultés. Le comité de suivi de la filière STAPS s'est réuni pour la première fois le 8 décembre 1998. Ce comité, qui sera régulièrement consulté, a rassemblé des représentants des étudiants, des représentants des enseignants, de la conférence des présidents d'université, de la conférence des directeurs UFR-STAPS et des experts. Au cours de cette réunion il a été rappelé qu'un important travail en commun entre les ministères de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et de la jeunesse et des sports a été entrepris, dans le cadre d'une commission mixte éducation nationale-jeunesse et sports afin d'améliorer le fonctionnement de la filière des métiers du sport, de permettre aux étudiants d'accroître leurs chances d'insertion professionnelle dans leur domaine de compétence, notamment par le moyen de la diversification des formations et donc des débouchés dans la vie active. Le ministère de la jeunesse et des sports va présenter prochainement devant le comité de suivi ses propositions pour une nouvelle architecture des formations placées sous sa tutelle, dans un esprit de cohérence et de complémentarité avec les formations de l'éducation nationale et dans le souci de favoriser l'organisation de passerelles. S'agissant des installations sportives, il convient de préciser que pour faire face aux situations d'urgence, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie finance des locations lorsque les universités ont trouvé des locaux. Par ailleurs, le développement nécessaire des équipements sportifs sera intégré au plan U3M. Pour ce qui concerne les moyens en personnels et en crédits, il convient de souligner que 232 emplois d'enseignants supplémentaires, dont 55 au titre des mesures d'urgence, ainsi qu'une enveloppe budgétaire de 7 millions de francs au titre des crédits de fonctionnement et de location ont été alloués aux universités pour leurs filières STAPS à la rentrée 1998. Enfin, lors de la réunion du comité de suivi du 8 décembre 1998, le ministère de la jeunesse et des sports a confirmé que le projet de loi sur le sport allait être repris et qu'il ferait l'objet d'une large concertation associant tous les partenaires concernés.

Données clés

Auteur : [M. Didier Mathus](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24179

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 273

Réponse publiée le : 1er mars 1999, page 1243